

DEPARTEMENT DU CANTAL  
COMMUNE D'YDES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECES ADMINISTRATIVES

- *Délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du PLU*
- *Procès verbal du débat sur le PADD en Conseil Municipal du 25 janvier 2013*
- *Délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation*
- *Délibération du Conseil Municipal d'arrêt du PLU*
- *Délibération du Conseil Municipal, instituant le permis de démolir, conformément aux dispositions des articles R421-27 et L421-3 du Code de l'Urbanisme*
- *Délibération du Conseil Municipal, soumettant à déclaration préalable l'édification de clôture par application de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme*

<b>PLU</b>	<b>PRESCRIT</b>	<b>ARRETE</b>	<b>APPROUVE</b>
<b>ELABORATION</b>	<b>23 mars 2007</b>	<b>18 Juin 2013</b>	

*Copie des pièces administratives à compléter par la commune*